

COMPTE RENDU

SEANCE DU

9 avril 2014

République Française
Département
Nièvre
Commune de Saint Eloi

Séance du Mercredi 9 Avril 2014

L'an 2014, le 9 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la Mairie sous la présidence de DUCREUX Robert Maire.

Présents :

M. DUCREUX Robert, Maire, Mmes : BEAUJOUAN Aline, CHENU-CAZENAVE Anne, DAUDIER Manon, DUTRIEU Annie, JALOUALI Muriel, JANDOT Yvette, LEGRAND Dora, MANTOUE Danièle, MM : BROSSARD Christophe, CAZENAVE Philippe, CHAVANCE Cyril, FUCHS Christian, LEGRAND Daniel, MERLIN Christian, MONGIN Thierry, RODEIA Dominique, SIHR Alain

Absents : Absent(s) : Mme PLET Bozena

Secrétaire de séance : Mme BEAUJOUAN Aline

Date de la convocation : 03/04/2014

réf : 2014/026 : Fixation du montant des indemnités du Maire et des Adjointes

Notifiée par la Préfecture en date du :

Conformément aux articles L2123-23, L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, et décret n° 2000-1154 du 29 novembre 2000 relatif aux indemnités de fonctions brutes mensuelles des Maires et des Adjointes,

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité (3 absentes : D. RODEIA, T. MONGIN, M. JALOUALI) les indemnités suivantes :

a) indemnité du Maire :	43% de l'indice 1015, majoré 820
b) indemnité du 1er Adjoint :	16.5% de l'indice 1015, majoré 820
c) indemnité du 2ème Adjoint :	16.5% de l'indice 1015, majoré 820
d) indemnité du 3ème Adjoint :	16.5% de l'indice 1015, majoré 820
e) indemnité du 4ème Adjoint :	16.5% de l'indice 1015, majoré 820
f) indemnité du 5ème Adjoint :	16.5% de l'indice 1015, majoré 820

réf : 2014/027 : Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire
Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décidé à l'unanimité, pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant les dépenses (devis, bons de commande) et la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant maximum de 50 000 € HT (suivant le code des marchés publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- de passer des contrats d'assurance
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

réf : 2014/028 : désignation des représentants aux différentes commissions communales
Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil Municipal procède à l'élection des représentants aux différentes commissions de la façon suivante :

1) communication interne - externe - bulletin municipal - loisirs - culture - sports - vie associative - gestion des salles municipales - organisation des fêtes et cérémonies : Daniel LEGRAND, 1er Adjoint :

Christophe BROSSARD, Philippe CAZENAVE, Cyril CHAVANCE, Anne CHENU CAZENAVE, Manon DAUDIER, Christian FUCHS, Yvette JANDOT, Dora LEGRAND, Danièle MANTOUE, Thierry MONGIN, Dominique RODEIA

2) commission finances : budgets, études prévisionnelles, achats fournitures, suivi des contrats, relation avec les artisans et entreprises : Danièle MANTOUE, 2ème Adjointe :

Aline BEAUJOUAN, Christophe BROSSARD, Philippe CAZENAVE, Anne CHENU CAZENAVE, Annie DUTRIEU, Christian FUCHS, Muriel JALOUALI, Yvette JANDOT, Daniel LEGRAND, Christian MERLIN, Thierry MONGIN, Dominique RODEIA, Alain SIHR.

3) commission travaux : achat matériel service technique- travaux - signalisation, voirie : Alain SIHR, 3ème Adjoint

Christophe BROSSARD, Philippe CAZENAVE, Cyril CHAVANCE, Anne CHENU CAZENAVE, Manon DAUDIER, Annie DUTRIEU, Christian FUCHS, Yvette JANDOT, Daniel LEGRAND, Dora LEGRAND, Danièle MANTOUE, Christian MERLIN, Thierry MONGIN, Dominique RODEIA

4) commission affaires sociales - solidarité - affaires scolaires - bibliothèque - jeunesse - ALSH : Anne CHENU CAZENAVE, 4ème Adjointe

Aline BEAUJOUAN, Philippe CAZENAVE, Manon DAUDIER, Annie DUTRIEU, Muriel JALOUALI, Danièle MANTOUE, Thierry MONGIN

5) commission urbanisme - PLU - POS - eau - assainissement - gestion du cimetière - environnement :
Christian MERLIN, 5ème Adjoint

Christophe BROSSARD, Cyril CHAVANCE, Manon DAUDIER, Annie DUTRIEU, Yvette JANDOT, Daniel LEGRAND, Danièle MANTOUE, Thierry MONGIN, Dominique RODEIA, Alain SIHR

6) commission personnel municipal : Robert DUCREUX, Maire

Danièle MANTOUE, Christian MERLIN, Christian FUCHS, Dora LEGRAND

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

réf : 2014/029 : désignation des délégués au SCOT (Schéma de Cohérence d'Orientation Territorial)

Notifiée par la Préfecture en date du :

Après avoir pris connaissance des candidatures au SCOT, le Conseil Municipal a procédé aux élections suivantes :

- 2 délégués titulaires

Robert DUCREUX
Christian MERLIN

- 1 délégué suppléant

Dominique RODEIA

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

réf : 2014/030 : désignation des délégués au SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre)

Notifiée par la Préfecture en date du :

Après avoir pris connaissance des candidatures au SIEEEN, le Conseil Municipal a procédé aux élections suivantes :

- 2 délégués (2 au minimum, 4 au maximum)

Alain SIHR
Christian MERLIN
Thierry MONGIN
Dominique RODEIA

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

réf : 2014/031 : désignation d'un délégué élu au CNAS

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Eloi adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales dont les délégués sont renouvelés après les élections municipales. Le délégué local des élus est le représentant de la structure adhérente auprès du CNAS. Son rôle est présenté dans la fiche "les délégués locaux" ainsi que dans la charte de l'action sociale communiquée à l'adhérent.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BONARDOT Sandrine, rédacteur principal 1ère classe, est déléguée du collège des agents et assure également la fonction de correspondante du CNAS.

Conformément à l'engagement pris au moment de l'adhésion au CNAS, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la désignation du délégué local du collège des élus.

Il rappelle les dispositions de l'article 24-1-1 du Règlement de Fonctionnement du CNAS :

- Pour les collectivités territoriales adhérentes et autres personnes morales exerçant une mission de service public : le délégué local des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Cyril CHAVANCE, dont la fonction au sein de l'organe délibérant est la suivante : conseiller municipal, en qualité de délégué élu du CNAS pour le mandat 2014-2020.

réf : 2014/032 : désignation des représentants au Syndicat du Bassin de la Nièvre
Notifiée par la Préfecture en date du :

Après avoir pris connaissance des candidatures au Syndicat du Bassin de la Nièvre, le Conseil Municipal a procédé aux élections suivantes :

- 2 délégués titulaires

Danièle MANTOUE
Cyril CHAVANCE

- 2 délégués suppléants

Christophe BROSSARD
Manon DAUDIER

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

réf : 2014/033 : désignation des délégués au SINALA (Syndicat Intercommunal de la Nièvre pour l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents)

Notifiée par la Préfecture en date du :

Après avoir pris connaissance des candidatures au SINALA, le Conseil Municipal a procédé aux élections suivantes :

- 1 délégué titulaire

Christian MERLIN

- 1 délégué suppléant

Dominique RODEIA

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

réf : 2014/034 : désignation des représentants au Syndicat du Pays Nevers Sud Nivernais
Notifiée par la Préfecture en date du :

Après avoir pris connaissance des candidatures au Syndicat du Pays Nevers Sud Nivernais, le Conseil Municipal a procédé aux élections suivantes :

- 1 représentant titulaire

Daniel LEGRAND

- 1 représentant suppléant

Thierry MONGIN

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

réf : 2014/035 : désignation d'un correspondant militaire

Notifiée par la Préfecture en date du :

Après avoir reçu la proposition d'un correspondant militaire, le Conseil Municipal désigne :

- Annie DUTRIEU

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

réf : 2014/036 : désignation des représentants au SYCTOM Saint-Pierre le Moutier

Notifiée par la Préfecture en date du :

Après avoir pris connaissance des candidatures au SYCTOM de Saint-Pierre le Moutier, le Conseil Municipal a procédé aux élections suivantes :

- 3 représentants titulaires

Christophe BROSSARD

Manon DAUDIER

Muriel JALOUALI

- 3 représentants suppléants

Christian MERLIN

Thierry MONGIN

Annie DUTRIEU

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

réf : 2014/037 : désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociales (CCAS)

Notifiée par la Préfecture en date du :

Après avoir pris connaissance des candidatures au CCAS, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres du CCAS, qui comprend :

- Monsieur Robert DUCREUX, Président

- Madame Anne CHENU CAZENAVE, Vice Présidente

- Mesdames Aline BEAUJOUAN, Muriel JALOUALI, Dora LEGRAND

- Monsieur Philippe CAZENAVE

Un appel à candidatures sera fait prochainement afin de désigner cinq membres nommés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

réf : 2014/038 : désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, qui comprend :

- Monsieur Robert DUCREUX, Président

- 3 membres titulaires : Alain SIHR, Danièle MANTOUE, Christian MERLIN

- 3 membres suppléants : Dominique RODEIA, Cyril CHAVANCE, Yvette JANDOT

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

*désignation de délégué(s) à l'office de tourisme de Saint-Pierre le Moutier :
point reporté à un prochain Conseil Municipal*